



**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE CAP-CHAT**

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 9 octobre 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marie Gratton, maire

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1

Renald Roy, conseiller au siège no. 2

Simon Landry, conseiller au siège no. 3

Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5

Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

ÉTAIT ABSENT :

Richard Émond, conseiller au siège no. 4
(absence motivée)

ÉTAIENT AUSSI PRÉSENTS : Yves Roy, directeur général et greffier
Marielle Émond, trésorière

Tous formant quorum sous la présidence de madame le maire, la séance est ouverte à 20h00.

RÉS.01.10.19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que l'**ORDRE DU JOUR** soit et est accepté en y ajoutant les points suivants :

12. a) Appui à la demande d'aide financière adressée à Investissement Québec et au ministère de l'Économie et de l'Innovation (MEI) via le Programme Essor, Volet 2, par l'entreprise BIOTEPP INC. de Cap-Chat.

12. b) Autoriser le maire, le directeur général et le directeur des travaux publics à assister au Séminaire sur la Gestion des actifs municipaux, les 7 et 8 novembre 2019, à Québec / Budget rég.

ADOPTÉE

RÉS.02.10.19

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 3 ET 5 SEPTEMBRE 2019

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu à l'unanimité que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du **3 septembre 2019** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du **5 septembre 2019** soient et sont **approuvés** tels que présentés.

ADOPTÉE

RÉS.03.10.19

APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que les comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #7537 à #7553 ainsi que #31724 à #31789, pour un montant de 239 997.63\$, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 SEPTEMBRE 2019

L'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 30 septembre 2019 ont préalablement été déposés par la trésorière à chacun des membres du Conseil municipal.

RÉS.04.10.19

DEMANDE D'APPEL D'OFFRES POUR LA NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE / EXERCICES FINANCIERS 2019 À 2021

CONSIDÉRANT l'article 109 de la Loi sur les cités et villes, la Ville doit nommer un vérificateur externe pour au moins trois, et au plus, cinq exercices financiers ;

CONSIDÉRANT la procédure d'adjudication des contrats municipaux ;

VU le Règlement numéro 286-2019 adopté le 15 avril 2019 traitant de la gestion contractuelle de la Ville de Cap-Chat ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à une demande d'appel d'offres sur invitation écrite pour la nomination d'un vérificateur externe couvrant les exercices financiers 2019 à 2021 inclusivement.

ADOPTÉE

RÉS.05.10.19

AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NO. 15.07.19 CONCERNANT L'APPUI DE LA VILLE DE CAP-CHAT À UNE DEMANDE PRÉSENTÉE À LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC (CPTAQ) PAR L'ENTREPRISE « PROPRIÉTÉS POINTE MIRA S.A. »

ATTENDU QU'à sa séance extraordinaire tenue le 24 juillet 2019, le Conseil a adopté la résolution numéro 15.07.19 appuyant une demande d'autorisation présentée par « Propriétés Pointe Mira s.a. » à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) ;

ATTENDU QUE dans sa résolution, la Ville aurait dû mentionner que parmi les lots visés se trouvait également le K-1 et K-2, du rang1, Canton Cap-Chat ;

VU la lettre adressée le 3 septembre 2019 par la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) à la Ville de Cap-Chat ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que le **CONSIDÉRANT** du dispositif de ladite résolution numéro 15.07.19 soit amendé de la manière suivante :

*«**CONSIDÉRANT** la demande d'autorisation de « Propriétés Pointe Mira s.a. » datée du 10 juin 2019 et déposée à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) dont la nature du projet faisant l'objet de ladite demande est décrite à l'annexe II jointe au présent formulaire et vise les lots 23-1-1 et 23-2 P, du Rang 2, Canton Cap-Chat, ainsi que les lots K-1 P et K-2 P, du Rang Un, Canton Cap-Chat ».*

ADOPTÉE

RÉS.06.10.19

ACHAT DE PANNEAUX DE TRAVERSE – PROJET DE SIGNALISATION ROUTIÈRE À L'ÉCOLE DE L'ESCABELLE / MAGASIN ADÉLARD RAYMOND -SÉCURITÉ MÉDIC – 757.98 \$ + TX – SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Cap-Chat de refaire la traverse piétonnière située sur la rue des Écoliers à l'est de l'école de l'Escabelle ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a procédé, en septembre 2019, à l'achat de deux enseignes clignotantes avec système de programmation ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville est désireuse de poursuivre son projet de signalisation dans ce secteur en faisant l'acquisition de panneaux de traverse de piéton réfléchissants avec base de fixation et ancrages ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **PROCÈDE** à l'achat de deux panneaux pour la traverse piétonnière à l'est de l'école l'Escabelle, de Adélarde Raymond- Sécurité Médic, pour un montant de **757.98 \$ + taxes incluant le transport** ; cette dépense étant appropriée à même la **subvention octroyée par le ministère des Transports du Québec**.

ADOPTÉE

RÉS.07.10.19

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE POUR ENTRETIEN ET NETTOYAGE DE FOSSÉS / LES ENTREPRISES ROY/DUGUAY & ASSOCIÉS – 4 992. \$ + TX – SUBVENTION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

ATTENDU QU'une partie de la rue des Fonds nécessitait des travaux d'entretien et de nettoyage de fossés ;

ATTENDU QUE lesdits travaux ont été réalisés sur une distance de trois cent douze (312) mètres dans le secteur de la côte de l'ancien moulin sur la rue des Fonds ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE les travaux d'entretien et de nettoyage de fossés** effectués sur la rue des Fonds et **AUTORISE le paiement de la facture (#4127 du 16-09-2019) de Roy/Duguay & Associés, au montant de 4 992. \$ + taxes** ; le coût étant approprié à même une **subvention à recevoir du ministère des Transports du Québec**.

ADOPTÉE

RÉS.08.10.19

AUTORISATION DE PROCÉDER À LA VENTE D'ÉQUIPEMENTS USAGÉS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat possède un lot d'équipements usagés et souhaitent procéder à la vente desdits équipements ;

ATTENDU QUE la liste des équipements à vendre et énumérés ci-dessous est disponible pour consultation au bureau du directeur général et greffier ainsi que sur le site Internet de la municipalité (ville.cap-chat.ca), à savoir :

- 1 camion International 1984, citerne 2500 gallons avec pompe, cummins 14 litres, fonctionnel, châssis en mauvais état ;
- 1 camion cube GMC Savana 2003, moteur 6 litres, fonctionnel, nécessite réparation sur châssis avant ;
- Plusieurs palettes de lumières de rue, certaines fonctionnelles ;
- Grattes, godets, attaches, pièces de fer en lots numérotés ;
- Génératrice 7 kw DEUTZ diesel sur remorque.

ATTENDU QUE les personnes intéressées à faire l'acquisition de l'un de ces équipements peuvent transmettre une **soumission écrite, sous enveloppe scellée, à l'attention de M. Yves Roy, directeur général et greffier, au plus tard le 29 octobre 2019, à 16h00 ;**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE la vente des équipements usagés** mentionnés dans la présente résolution, et ce, par voie de soumission écrite.

ADOPTÉE

RÉS.09.10.19

AUTORISER PAIEMENT DE FACTURE – ENTENTE RELATIVE AU SERVICE INCENDIE / VILLE DE SAINTE-ANNE-DES-MONTS – 6 693.03 \$ - BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT l'entente établie entre la Ville de Cap-Chat et la Ville de Sainte-Anne-des-Monts en vertu du Règlement numéro 093-2007, adoptée le 2 avril 2007, relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la fourniture de services ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le paiement de facture (#395 du 25-09-2019)** de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, au **montant de 6 693.03 \$**, concernant les **services rendus dans le cadre de l'entente du service incendie pour la période s'échelonnant du 22 mai au 23 septembre 2019** ; cette somme étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.10.10.19

ACHAT DE 5 BORNES INCENDIE / WOLSELEY CANADA INC. – 18 250. \$ + TX – SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat doit procéder au remplacement de bornes incendie sur son territoire ;

VU les propositions soumises par les entreprises Réal Huot Inc. et Wolseley Canada Inc. ;

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE l'achat de cinq (5) bornes incendie** de l'entreprise **Wolseley Canada Inc.**, au coût de **18 250. \$ + taxes** ; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.11.10.19

APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ADRESSÉE À INVESTISSEMENT QUÉBEC ET AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION (MEI) VIA LE PROGRAMME ESSOR, VOLET 2, PAR L'ENTREPRISE BIOTEPP INC. DE CAP-CHAT

ATTENDU QUE l'entreprise BIOTEPP INC. est implantée à Cap-Chat depuis le début de l'année 2000 ;

ATTENDU QUE BIOTEPP INC. assure un emploi à une main-d'œuvre spécialisée et compte en moyenne plus de dix (10) employés à temps plein ;

ATTENDU QUE l'entreprise désire toujours prendre de l'expansion en élargissant son marché et les territoires de vente pour son biopesticide produit dans ses installations de Cap-Chat ;

ATTENDU QUE l'expansion des activités de BIOTEPP INC. signifie des investissements tant en équipements, en infrastructures et en main d'œuvre ;

ATTENDU QUE BIOTEPP INC. fournit aussi du travail à différentes entreprises de services et de biens à Cap-Chat ainsi qu'à l'ensemble de la MRC de La Haute-Gaspésie ;

ATTENDU QUE le maintien des activités de BIOTEPP INC. dans la municipalité de Cap-Chat est d'une grande importance tenant compte des besoins de la situation économique particulière de la Ville et de l'ensemble de la MRC ;

ATTENDU QUE BIOTEPP INC. se retrouve en situation difficile actuellement, mais envisage que la prochaine année lui permettra d'accroître ses revenus et de réaliser ses objectifs ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **SIMON LANDRY** et résolu à l'unanimité que :

- la Ville de Cap-Chat **APPUIE sans réserve la demande de financement** présentée dans le cadre du programme ESSOR volet 2 « Financement d'urgence pour les entreprises stratégiques » à Investissement Québec et au ministère de l'Économie et de l'Innovation par BIOTEPP INC. ;
- la Ville de Cap-Chat **INSISTE auprès d'Investissement Québec et du ministère de l'Économie et de l'Innovation afin que tout soit mis en œuvre pour venir en aide à l'entreprise.**

ADOPTÉE

RÉS.12.10.19

AUTORISER LE MAIRE, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS À ASSISTER AU SÉMINAIRE SUR LA GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX, LES 7 ET 8 NOVEMBRE 2019, À QUÉBEC / BUDGET RÉG.

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités, à l'heure des changements climatiques, offre un Séminaire sur la Gestion des actifs municipaux dont la Gestion des bâtiments municipaux, des réseaux routiers et des eaux pluviales ;

CONSIDÉRANT QUE la programmation du Séminaire est également axée sur la Gestion du risque et l'importance des communications dans la Gestion des actifs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE le maire, le directeur général et le directeur des travaux publics à assister au Séminaire des actifs municipaux** qui se tiendra les 7 et 8 novembre prochain à Québec ; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Madame le maire, Marie Gratton, s'adresse à l'assemblée en abordant les sujets suivants :

- Marche pour le climat (27-09-2019)
- Grande Marche du Défi Pierre Lavoie (19-10-2019)
- Marché public (bilan de la saison 2019)

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h41 et il est proposé par **SIMON LANDRY** que l'assemblée soit et est levée.

MARIE GRATTON
MAIRE

YVES ROY
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER